

Maisons-Alfort, le 15/04/2021

## **Conclusions de l'évaluation**

### **relatives à une demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché pour la famille de produits biocides WOLMANIT CX-8WB\_FAMILY à base de Cu-HDO et de carbonate basique de cuivre, de la société BASF Wolman GmbH**

---

*L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a notamment pour missions l'évaluation ainsi que la délivrance de la décision d'autorisation de mise à disposition sur le marché des produits biocides.*

*Les « conclusions de l'évaluation » portent uniquement sur l'évaluation des risques et des dangers que l'utilisation de ces produits peut présenter pour l'homme, l'animal ou l'environnement ainsi que sur l'évaluation de leur efficacité.*

*Le présent document ne constitue pas une décision.*

---

## **PRESENTATION DE LA DEMANDE**

### **DESCRIPTION DE LA DEMANDE ET DE LA PREPARATION**

L'Agence a accusé réception d'un dossier de demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché (AMM) pour la famille de produits biocides WOLMANIT CX-8WB\_FAMILY de la société BASF Wolman GmbH dans le cadre d'une procédure de reconnaissance mutuelle simultanée.

Les produits biocides de la famille WOLMANIT CX-8WB\_FAMILY à base de 2,80 % de Cu-HDO<sup>1</sup> et de 13,04 % de carbonate basique de cuivre<sup>2</sup> sont des types de produit 8<sup>3</sup> destinés à la lutte contre les champignons destructeurs de bois, les termites et les insectes à larves xylophages. Les produits biocides sont des solutions à diluer et à appliquer par imprégnation sous vide ou sous pression variable dans le bois utilisé en intérieur comme en extérieur. L'usage des produits biocides est destiné à l'usage industriel.

### **DESCRIPTION DU CADRE REGLEMENTAIRE**

Ces conclusions sont fondées sur l'examen par la Direction d'Évaluation des Produits Réglementés (DEPR) de l'Agence du rapport d'évaluation du produit préparé par l'Autriche, Etat membre de référence (EMR) conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 528/2012<sup>4</sup>.

Les données prises en compte dans l'évaluation sont celles qui ont été considérées comme valides, soit au niveau européen, soit par la DEPR. Les conclusions relatives à la conformité se réfèrent aux critères indiqués dans le règlement (UE) n°528/2012.

---

<sup>1</sup> Règlement d'exécution (UE) n°89/2014 du 31 janvier 2014 approuvant le bis(N-cyclohexyl-diazonium-dioxy) cuivre (Cu-HDO) en tant que substance active existante destinée à être utilisée dans les produits biocides du type de produits 8.

<sup>2</sup> Directive 2012/2/UE de la Commission du 09 février 2012 modifiant la directive 98/8/CE du Parlement européen et du Conseil par l'inscription de l'oxyde de cuivre(II), de l'hydroxyde de cuivre (II) et du carbonate basique de cuivre en tant que substances actives dans son annexe I de ladite directive.

<sup>3</sup> TP8 :Produits de protection du bois

<sup>4</sup> Règlement (UE) N° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

## DESCRIPTION DE LA PROCEDURE D'EVALUATION

Les produits biocides de la famille WOLMANIT CX-8WB\_FAMILY ont été évalués par l'Autriche. L'évaluation a donné lieu à la rédaction d'un rapport d'évaluation du produit et d'un résumé des caractéristiques du produit soumis à commentaires auprès des Etats membres concernés avant décision dans chaque pays.

Dans le cadre de la procédure de reconnaissance mutuelle simultanée, la DEPR a fait part de ses commentaires sur le rapport d'évaluation et sur le résumé des caractéristiques du produit au nom de l'autorité compétente française conformément aux lignes directrices pour la délivrance des AMM biocides de l'Anses<sup>5</sup>.

Les conclusions de l'évaluation se rapportent au rapport d'évaluation du produit des autorités autrichiennes et à son analyse par la DEPR et présentent ici une synthèse des éléments scientifiques essentiels qui conduisent aux recommandations émises par la DEPR. Le résumé des caractéristiques du produit (RCP) issu de l'évaluation de cette demande est présenté en annexe.

Après consultation de l'ensemble des Etats membres concernés par la demande, la DEPR émet les conclusions suivantes.

## SYNTHESE DES RESULTATS DE L'EVALUATION

### PHYSICO-CHIMIE

Les caractéristiques physico-chimiques de la famille de produits WOLMANIT CX-8WB\_FAMILY ont été décrites et sont considérées comme conformes dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

Les méthodes d'analyse sont considérées comme conformes.

### EFFICACITE

Les éléments soumis dans le dossier permettent de conclure que la famille de produits WOLMANIT CX-8WB\_FAMILY est efficace contre les insectes à larves xylophages (montré sur *Hylotrupes bajulus*), les termites (*Reticulitermes* spp) et les champignons destructeurs du bois (pourriture cubique) dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

### RESISTANCE

La littérature scientifique rapporte que certaines espèces de champignons destructeurs du bois montrent une certaine adaptation au cuivre (Pohleven et al., 2002).

Aucun phénomène de résistance des insectes au cuivre n'a été mis en évidence à ce jour dans la littérature scientifique pour le domaine de la préservation du bois.

En cas de non efficacité du traitement, le responsable de la mise sur le marché devra en informer l'autorité compétente.

### SUBSTANCES PREOCCUPANTES

Quatre co-formulants contenus dans les produits de la famille WOLMANIT CX-8WB\_FAMILY ont été identifiés comme substances préoccupantes pour la santé humaine et pour l'environnement. Ces co-formulants préoccupants sont reportés dans la composition du produit dans le RCP en annexe.

Aucun des co-formulants contenu dans les produits de la famille WOLMANIT CX-8WB\_FAMILY n'a été identifié comme substance susceptible de présenter une activité endocrinienne (PE).

---

<sup>5</sup> <https://www.anses.fr/fr/system/files/LignesDirectricesBiocides.pdf>

## RISQUE POUR LA SANTE HUMAINE

L'estimation des expositions liées à l'utilisation de la famille de produits WOLMANIT CX-8WB\_FAMILY pour les usages revendiqués, est inférieure aux AELs<sup>6</sup> des deux substances actives et les indices de risque considérant l'exposition cumulée aux deux substances actives sont inférieurs à 1 pour les utilisateurs et les autres personnes exposées, dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

Au vu des propriétés corrosives des produits, le risque local est également acceptable dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

Une évaluation du risque a été réalisée pour les quatre substances préoccupantes et le risque est acceptable dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

## RISQUE VIA L'ALIMENTATION

Considérant les conditions d'emploi du produit WOLMANIT CX-8WB\_FAMILY, une contamination directe de l'alimentation n'est pas attendue. Par conséquent, une évaluation du risque n'a pas été jugée pertinente.

## RISQUE POUR L'ENVIRONNEMENT

L'évaluation du risque environnemental a été réalisée pour les substances actives et la substance préoccupante pour l'environnement.

- Pour l'utilisation du bois de classes d'usage 1 et 2, les niveaux d'exposition environnementale sont considérés comme négligeables.
- Pour l'utilisation du bois en classe d'usage 3, les niveaux d'exposition environnementale sont inférieurs aux valeurs de référence de toxicité pour chaque compartiment exposé et les concentrations estimées dans les eaux souterraines sont inférieures aux valeurs seuils définies par la Directive 98/83/EC, dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.
- Pour l'utilisation du bois en classe d'usage 4, les niveaux d'exposition environnementale sont inférieurs aux valeurs de référence de toxicité pour chaque compartiment exposé et les concentrations estimées dans les eaux souterraines sont inférieures aux valeurs seuils définies par la Directive 98/83/EC, dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe et uniquement si les mesures de gestion des risques suivantes sont appliquées :
  - o *Ne pas utiliser le bois préservé dans des plans d'eau ou des cours d'eau*

Ainsi ces usages sont conformes dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

## CONCLUSIONS

En résumé, la conformité ou l'absence de conformité aux principes uniformes définis dans le règlement (UE) n°528/2012 pour la famille de produits WOLMANIT CX-8WB\_FAMILY est indiquée dans le tableau suivant, usage par usage et sous réserve, à l'exception des usages non conformes, des conditions d'emploi décrites dans le projet de résumé des caractéristiques du produit présenté en annexe.

Les conditions d'emploi évaluées relatives aux usages non proposés à l'autorisation figurent, le cas échéant, dans le rapport d'évaluation du produit de l'État Membre de Référence.

<sup>6</sup> AEL : (Acceptable Exposure Level ou niveau acceptable d'exposition) est la quantité maximale de substance active à laquelle un humain peut être exposé quotidiennement, sans effet dangereux pour sa santé.

**Résultats de l'évaluation pour les usages revendiqués pour une autorisation de mise à disposition sur le marché de la famille de produits Wolmanit CX-8WB\_FAMILY :**

Méta-RCP	Organismes cibles	Doses	Conditions d'emploi	Conclusions
1&2	<p>Insectes à larves xylophages (efficacité montrée sur <i>H. bajulus</i>)            Stade : larve</p> <p>Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique)</p> <p>Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>)</p>	<p>Sans protection contre les termites :            Classe 1 : 6,50 kg/m<sup>3</sup>            Classe 2 : 7,85 kg/m<sup>3</sup>            Classe 3 : 7,85-9 kg/m<sup>3</sup>            Classe 4 :            - Usage général : 10,90-22,50 kg/m<sup>3</sup>            - Poteaux de transmissions : 13-31,25 kg/m<sup>3</sup></p> <p>Avec Protection contre les termites :            Classe 1 :13,1 kg/m<sup>3</sup>            Classe 2 :13,1 kg/m<sup>3</sup>            Classe 3 : 13,81 kg/m<sup>3</sup>            Classe 4 :            - Usage général : 13,81-22,50 kg/m<sup>3</sup>            - Poteaux de transmissions : 13 ,81 - 31,25 kg/m<sup>3</sup></p>	<p>Application par imprégnation sous vide ou sous pression variable.</p>	<p>Conforme</p>

ANNEXE

## Proposition de Résumé des caractéristiques de la famille de produits biocides issu des conclusions de l'évaluation

### Partie I.- Premier niveau d'information

#### 1. Informations administratives

##### 1.1. Nom commercial de la famille de produits

Nom commercial	WOLMANIT CX-8WB_FAMILY
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	

##### 1.2. Type de produit(s)

Types de produit	8
------------------	---

##### 1.3. Détenteur de l'autorisation de mise à disposition sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	BASF Wolman GmbH
	Adresse	Dr. Wolman Strasse 31 – 33 76547 Sinzheim Allemagne
Numéro de demande	BC-SB019322-57	
Type de demande	Reconnaissance mutuelle en parallèle	

##### 1.4. Fabricant(s) de la famille de produits

Nom du fabricant	BASF Wolman GmbH
Adresse du fabricant	Dr. Wolman Strasse 31 – 33 76547 Sinzheim Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Dr. Wolman Strasse 31 – 33 76547 Sinzheim Allemagne

##### 1.5. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Cu-HDO
Nom du fabricant	BASF SE
Adresse du fabricant	Carl-Bosch-Straße 38 67056 Ludwigshafen Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Carl-Bosch-Straße 38 67056 Ludwigshafen Allemagne

<b>Substance active</b>	Hydroxydre de cuivre (II) – carbonate de cuivre basique
<b>Nom du fabricant</b>	Spiess-Urania Chemicals GmbH
<b>Adresse du fabricant</b>	Frankenstraße 18 b 20097 Hamburg Allemagne
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Spiess-Urania Chemicals GmbH Frankenstraße 18 b 20097 Hamburg Allemagne

## 2. Composition de la famille de produits et type de formulation

### 2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Cu-HDO	Bis(N-cyclohexyl-dia-zenium-dioxy)-copper	Substance active	312600-89-8	239-703-4	2,8	2,8
Carbonate de cuivre basique	Copper(II) carbonate--copper(II) hydroxide (1:1)	Substance active	12069-69-1	235-113-6	13,04	13,04
2-Aminoéthanol	2-Aminoethanol; ethanolamine	Formulant	141-43-5	205-483-3	28,60	31,60
Acide 2-Ethylhexanoïque	2-Ethylhexanoic acid	Formulant	149-57-5	205-743-6	4,90	4,90
Acide n-Heptanoïque	n-Heptanoic acid	Formulant	111-14-8	203-838-7	3,10	3,10
Polyéthylèneimine (50 % dans l'eau)	Polyethyleneimine (50 % in water)	Formulant	9002-98-6	618-346-1	0	6,0

### 2.2. Type de formulation

SL – solution soluble concentrée
----------------------------------

## Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 1

### 1. Information administrative sur le Meta RCP 1

#### 1.1. Identification du Meta RCP 1

<b>Identification</b>	Meta RCP 1
-----------------------	------------

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

<b>Numéro 1</b>	
-----------------	--

#### 1.3. Type de produit (s)

<b>Type de produit (s)</b>	8
----------------------------	---

## 2. Composition du Meta RCP 1

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Cu-HDO	Bis-(N-Cyclohexyl-diazeniumdioxy)-copper	Substance active	312600-89-8	239-703-4	2,8	2,8
Carbonate de cuivre basique	Copper(II) carbonate-copper(II) hydroxide (1:1)	Substance active	12069-69-1	235-113-6	13,04	13,04
2-Aminoéthanol	2-Aminoethanol	Formulant	141-43-5	205-483-3	28,60	28,60
Acide 2-Ethylhexanoïque	2-Ethylhexanoic acid	Formulant	149-57-5	205-743-6	4,90	4,90
Acide n-Heptanoïque	n-Heptanoic acid	Formulant	111-14-8	203-838-7	3,10	3,10
Polyéthylèneimine (50 % dans l'eau)	Polyéthylèneimine (50 % in water)	Formulant	9002-98-6	618-346-1	6,0	6,0

### 2.2. Types de formulations

SL – solution soluble concentrée

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 1

Classification	
Catégories de danger	Corrosif pour les métaux, catégorie 1. Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4 Toxicité aiguë (par inhalation) catégorie 4 Corrosion cutanée, catégorie 1B Lésions oculaires graves, catégorie 1 Toxicité pour la reproduction, catégorie 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition unique, catégorie 3 Toxicité aquatique aiguë, catégorie 1 Toxicité aquatique chronique, catégorie 1
Mentions de danger	H290 : Peut-être corrosif pour les métaux H302 : Nocif en cas d'ingestion H332 : Nocif par inhalation H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux H318 : Provoque de graves lésions des yeux H335 : Peut irriter les voies respiratoires H361d : Susceptible de nuire au fœtus H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

<b>Etiquetage</b>	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	<p>H290 : Peut-être corrosif pour les métaux  H302 : Nocif en cas d'ingestion  H332 : Nocif par inhalation  H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  H361d : Susceptible de nuire au fœtus  H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.</p>
Conseils de prudence	<p>P201 : Se procurer les instructions avant utilisation.  P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  P234 : Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.  P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  P264 : Se laver soigneusement les mains après manipulation.  P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  P273 : Eviter le rejet dans l'environnement.  P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  P301+P330+P331 : EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher.  P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  P308+P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.  P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin/...  P390 : Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.  P391 : Recueillir le produit répandu.  P405 : Garder sous clef.  P406 : Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant à la corrosion.</p>
Note	<p>EUH071 : Corrosif pour les voies respiratoires  EUH208 : Contiens du polyethyleneimine. Peut produire une réaction allergique.</p>



## 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

### 4.1. Description de l'usage

**Tableau 1. Usage # 1** – Champignons, insectes à larves xylophages, termites – usage industriel – traitement par imprégnation sous vide ou à pression variable – intérieur/extérieur.

<b>Type de produit</b>	TP08 – Produits de protection du bois
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	Traitement préventif du bois de classes d'usage 1, 2, 3 et 4.
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	<u>Insectes à larves xylophages</u> Capricorne des maisons (efficacité démontrée sur <i>Hyloterpes bajulus</i> ) Stade : larve  Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique)  <u>Termites</u> ( <i>Reticulitermes spp</i> )
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur (dans des usines de traitement dédiées)  Traitement préventif – Classes d'usages 1, 2, 3 et 4
<b>Méthode(s) d'application</b>	Traitement par imprégnation (vide pression ou à pressions variables)
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Sans protection contre les termites : Classe 1 : 6,50 kg de produit/m <sup>3</sup> Classe 2 : 7,85 kg de produit /m <sup>3</sup> Classe 3 : 7,85-9 kg de produit /m <sup>3</sup> Classe 4 : - Usage général : 10,90-22,50 kg/m <sup>3</sup> - Poteaux de transmission : 13-31,25 kg/m <sup>3</sup>  Avec protection contre les termites : Classe 1 : 13,1 kg de produit /m <sup>3</sup> Classe 2 : 13,1 kg de produit /m <sup>3</sup> Classe 3 : 13,81 kg de produit /m <sup>3</sup> Classe 4 : - Usage général : 13,81-22,50 kg de produit /m <sup>3</sup> - Poteaux de transmission : 13,81 - 31,25 kg de produit /m <sup>3</sup>  Une seule application
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Industriels
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Jerrycan 30L en PE-HD à bouchon vissé. Bidon de 60L en PE-HD à bouchon vissé. IBC de 600L et 1 000L en PE-HD à bouchon vissé. Container de transport de 30 000L en acier inoxydable.

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

**4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement**

-

**4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage**

-

**4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage**

-

## **5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 1**

### **5.1. Instructions d'utilisation**

- Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.
- Diluer le produit dans de l'eau en fonction de l'usage souhaité conformément aux recommandations du pétitionnaire présentées dans la table de dilution ci-dessous et basées sur une absorption moyenne de 600 litres de solution par m<sup>3</sup> de bois :
  - Avec une protection contre les termites :
    - Classe 1 : 1,08 %
    - Classe 2 : 1,30 %
    - Classe 3 : 1,30-1,50 %
    - Classe 4 :
      - Usage général : 1,82 – 3,75 %
      - Poteaux de transmission : 2,17 – 5,21 %
  - Sans protection contre les termites :
    - Classe 1 : 2,18 %
    - Classe 2 : 2,18 %
    - Classe 3 : 2,30 %
    - Classe 4 :
      - Usage général : 2,30 – 3,75 %
      - Poteaux de transmission : 2,30 – 5,21 %
- Le temps de fixation minimum est de 48h.
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.

### **5.2. Mesures de gestion de risque**

- Le bois traité pour une utilisation de classe 1 et 2 dans les zones résidentielles est limité aux constructions en bois à petite échelle et/ou statiques, qui sont entièrement recouvertes.
- Éviter tout rejet vers l'environnement lors de la phase d'application du produit ainsi que lors des phases de stockage et de transport du bois après traitement.
- L'application industrielle ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.
- Le stockage du bois fraîchement traité en milieu industriel n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.

- Tous les rejets issus de l'application du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.
- Ne pas utiliser le bois préservé dans des plans d'eau ou des cours d'eau
- Les équipements personnels de protection suivants doivent être portés lors de la manipulation du produit (application du produit et nettoyage de la chambre de traitement) :
  - gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit)
  - combinaison de protection (au minimum de type 6, EN 13034)
  - chaussures de protection adaptées (EN 13832) lors de l'application du produit
  - protection faciale lors de l'application du produit.
- Le processus de dilution du produit doit être effectué à l'aide d'un système de dosage automatique.
- Eviter le contact avec les yeux et la peau.
- Manipuler le produit et le bois fraîchement traité dans des pièces bien aérées.
- Le nettoyage de la chambre de traitement ainsi que le traitement sous pression du bois ne doivent pas être effectués par le même opérateur le même jour.
- Ne pas utiliser sur du bois qui peut entrer en contact direct avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux ou de l'eau de boisson.

### 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

#### **Premiers secours:**

- En cas d'exposition: Consulter un médecin.

-En cas de contact avec les yeux: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.

Informations au personnel de santé / au médecin:

Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises en cas d'exposition oculaire à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides comme l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

-En cas de contact avec la peau: Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever. Enlever tous les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Continuer de rincer la peau avec de l'eau pendant 15 min. Appeler un centre antipoison/un médecin.

-En cas d'ingestion: rincer la bouche.

En cas de symptômes: Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.

En l'absence de symptômes: Appeler un centre antipoison/un médecin.

Informations au personnel de santé / au médecin:

Initier les mesures de premiers secours si nécessaire, puis appeler un centre antipoison.

-En cas d'inhalation: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de symptômes: Appeler immédiatement le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.

En l'absence de symptômes: Appeler un centre antipoison/un médecin.

Informations au personnel de santé / au médecin:

Initier les mesures de premiers secours si nécessaire, puis appeler un centre antipoison.

#### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égouts, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

#### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Le produit doit être stocké dans l'emballage d'origine, bien fermé et hors d'accès à toutes personnes non autorisées.
- Températures de stockage recommandées : de  $\geq 0^{\circ}\text{C}$  à  $+40^{\circ}\text{C}$
- Protéger du gel.
- A basses températures, une formation de cristaux est possible. Re-dissoudre les précipités en augmentant la température.
- Durée de vie : 24 mois.

#### 6. Autre(s) information(s)

-

### Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 1

#### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	Wolmanit CX-8M Wolmanit CX-8WB				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Cu-HDO	Bis(N-cyclohexyl-diazenium-dioxy)-copper	Substance active	312600-89-8	239-703-4	2,8
Carbonate de cuivre basique	Copper(II) carbonate-copper(II) hydroxide (1:1)	Substance active	12069-69-1	235-113-6	13,04
2-Aminoéthanol	2-Aminoethanol; ethanolamine	Formulant	141-43-5	205-483-3	28,60
Acide 2-Ethylhexanoïque	2-Ethylhexanoic acid	Formulant	149-57-5	205-743-6	4,90
Acide n-Heptanoïque	n-Heptanoic acid	Formulant	111-14-8	203-838-7	3,10
Polyéthylèneimine (50 % dans l'eau)	Polyethyleneimine (50 % in water)	Formulant	9002-98-6	618-346-1	6,00

## Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 2

### 1. Information administrative sur le Meta RCP 2

#### 1.1. Identification du Meta RCP 2

Identification	Meta RCP 2
----------------	------------

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 2	
----------	--

#### 1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	8
---------------------	---

### 2. Composition du Meta RCP 2

#### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Cu-HDO	Bis-(N-Cyclohexyl-diazeniumdioxy)-copper	Substance active	312600-89-8	239-703-4	2,8	2,8
Carbonate de cuivre basique	Copper(II) carbonate-copper(II) hydroxide (1:1)	Substance active	12069-69-1	235-113-6	13,04	13,04
2-Aminoéthanol	2-Aminoethanol	Formulant	141-43-5	205-483-3	31,6	31,60
Acide 2-Ethylhexanoïque	2-Ethylhexanoic acid	Formulant	149-57-5	205-743-6	4,9	4,9
Acide n-Heptanoïque	n-Heptanoic acid	Formulant	111-14-8	203-838-7	3,1	3,1

#### 2.2. Types de formulations

SL – solution soluble concentrée
----------------------------------

### 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 2

<b>Classification</b>	
Catégories de danger	Corrosif pour les métaux, catégorie 1. Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4 Toxicité aiguë (par inhalation) catégorie 4 Corrosion cutanée, catégorie 1B Lésions oculaires graves, catégorie 1 Toxicité pour la reproduction, catégorie 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition unique, catégorie 3 Toxicité aquatique aiguë, catégorie 1 Toxicité aquatique chronique, catégorie 1
Mentions de danger	H290 : Peut-être corrosif pour les métaux H302 : Nocif en cas d'ingestion H332 : Nocif par inhalation H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux H318 : Provoque de graves lésions des yeux H335 : Peut irriter les voies respiratoires H361d : Susceptible de nuire au fœtus H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
<b>Etiquetage</b>	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H290 : Peut-être corrosif pour les métaux H302 : Nocif en cas d'ingestion H332 : Nocif par inhalation H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux H361d : Susceptible de nuire au fœtus H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Conseils de prudence	P201 : Se procurer les instructions avant utilisation. P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P234 : Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P264 : Se laver soigneusement les mains après manipulation. P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P273 : Eviter le rejet dans l'environnement. P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P301+P330+P331 : EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher. P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles

	<p>de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P308+P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.</p> <p>P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin/...</p> <p>P390 : Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.</p> <p>P391 : Recueillir le produit répandu.</p> <p>P405 : Garder sous clef.</p> <p>P406 : Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant à la corrosion.</p>
Note	EUH071 : Corrosif pour les voies respiratoires

## 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 2

### 4.1. Description de l'usage

**Tableau 2. Usage # 1** – Champignons, insectes à larves xylophages, termites – usage industriel – traitement par imprégnation sous vide ou à pression variable – intérieur/extérieur.

<b>Type de produit</b>	TP08 – Produits de protection du bois
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	Traitement préventif du bois de classes d'usage 1, 2, 3 et 4
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	<p><u>Insectes à larves xylophages</u>            Capricorne des maisons (efficacité montrée sur <i>Hylotrupes bajulus</i>)            Stade : larve</p> <p>Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique)</p> <p><u>Termites (<i>Reticulitermes spp</i>):</u></p>
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	<p>Intérieur (dans des usines de traitement dédiées)</p> <p>Traitement préventif – Classes d'usages 1, 2, 3 et 4</p>
<b>Méthode(s) d'application</b>	Traitement par imprégnation (vide pression ou à pressions variables).
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	<p>Sans protection contre les termites :</p> <p>Classe 1 :6,50 kg/m<sup>3</sup>            Classe 2 :7,85 kg/m<sup>3</sup>            Classe 3 : 7,85-9 kg/m<sup>3</sup>            Classe 4 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Usage général : 10,90-22,50 kg /m<sup>3</sup></li> <li>- Poteaux de transmission : 13-31,25 kg /m<sup>3</sup></li> </ul> <p>Avec protection contre les termites :</p> <p>Classe 1 :13,1 kg/m<sup>3</sup>            Classe 2 :13,1 kg/m<sup>3</sup>            Classe 3 : 13,81 kg/m<sup>3</sup>            Classe 4 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Usage general : 13,81-22,50 kg/m<sup>3</sup></li> <li>- Poteaux de transmission: 13 ,81 - 31,25 kg/m<sup>3</sup></li> </ul> <p>Une seule application</p>

<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Industriels
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Jerrycan 30L en PE-HD à bouchon vissé. Bidon de 60L en PE-HD à bouchon vissé. IBC de 600L et 1 000L en PE-HD à bouchon vissé. Container de transport de 30 000L en acier inoxydable.

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

## 5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 2

### 5.1. Instructions d'utilisation

- Appliquer le produit via un traitement sous vide ou sous pression variable.
- Diluer le produit dans de l'eau en fonction de l'usage souhaité conformément aux recommandations du pétitionnaire présentées dans la table de dilution ci-dessous et basées sur une absorption moyenne de 600 litres de solution par m<sup>3</sup> de bois:
  - Avec une protection contre les termites :
    - Classe 1 : 1,08 %
    - Classe 2 : 1,30 %
    - Classe 3 : 1,30-1,50 %
    - Classe 4 :
      - Usage général : 1,82 - 3,75 %
      - Pôles de transmission : 2,17 - 5,21 %
  - Sans protection contre les termites :
    - Classe 1 : 2,18 %
    - Classe 2 : 2,18 %
    - Classe 3 : 2,30 %
    - Classe 4 :
      - Usage général : 2,30 - 3,75 %
      - Pôles de transmission : 2,30 - 5,21 %
- Le temps de fixation minimum est de 48h.
- Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.



- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.

### 5.2. Mesures de gestion de risque

- Le bois traité pour une utilisation de classe 1 et 2 dans les zones résidentielles est limité aux constructions en bois à petite échelle et/ou statiques, qui sont entièrement recouvertes.
- Eviter tout rejet vers l'environnement lors de la phase d'application du produit ainsi que lors des phases de stockage et de transport du bois après traitement.
- L'application industrielle ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.
- Le stockage du bois fraîchement traité en milieu industriel n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.
- Tous les rejets issus de l'application du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.
- Ne pas utiliser le bois préservé dans des plans d'eau ou des cours d'eau.
- Les équipements personnels de protection suivant doivent être portés lors de la manipulation du produit (application du produit et nettoyage de la chambre de traitement) :
  - Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit)
  - Une combinaison de protection (au minimum de type 6, EN 13034) doit être portée
  - Portez des chaussures de protection adaptées (EN 13832) lors de l'application du produit.
  - Porter une protection faciale lors de l'application du produit.
- Le processus de dilution du produit doit être effectué à l'aide d'un système de dosage automatique.
- Eviter le contact avec les yeux et la peau.
- Manipuler le produit et le bois fraîchement traité dans des pièces bien aérées.
- Le nettoyage de la chambre de traitement ainsi que le traitement sous pression du bois ne doivent pas être effectués par le même opérateur le même jour.
- Ne pas utiliser sur du bois qui peut entrer en contact direct avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux ou de l'eau de boisson.

### 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

#### Instruction de premiers soins:

##### Premiers secours:

- En cas d'exposition: Consulter un médecin.

- En cas de contact avec les yeux: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.

Informations au personnel de santé / au médecin:

Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises en cas d'exposition oculaire à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides comme l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

- En cas de contact avec la peau: Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever. Enlever tous les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Continuer de rincer la peau avec de l'eau pendant 15 min. Appeler un centre antipoison/un médecin.

-En cas d'ingestion : rincer la bouche.

En cas de symptômes: Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.

En l'absence de symptômes : Appeler un centre antipoison/un médecin.

Informations au personnel de santé / au médecin:

Initié les mesures de premiers secours si nécessaire, puis appeler un centre antipoison.

Traitement spécifique : (si applicable).

-En cas d'inhalation: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de symptômes: Appeler immédiatement le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.

En l'absence de symptômes : Appeler un centre antipoison/un médecin.

Informations au personnel de santé / au médecin:

Initier les mesures de premiers secours si nécessaire, puis appeler un centre antipoison.

#### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égouts, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

#### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Le produit doit être stocké dans l'emballage d'origine, bien fermé et hors d'accès à toutes personnes non autorisées.
- Températures de stockage recommandées : de  $\geq 0^{\circ}\text{C}$  à  $+40^{\circ}\text{C}$
- Protéger du gel.
- A basses températures, une formation de cristaux est possible. Re-dissoudre les précipités en augmentant la température.
- Durée de vie : 24 mois.

#### 6. Autre(s) information(s)

-

## Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 2

### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

<b>Nom commercial</b>	Wolmanit CX-8F				
<b>Numéro d'autorisation</b>					
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Cu-HDO	Bis-(N-Cyclohexyl-diazeniumdioxy)-copper	Substance active	312600-89-8	239-703-4	2,8
Carbonate de cuivre basique	Copper(II) carbonate-copper(II) hydroxide (1:1)	Substance active	12069-69-1	235-113-6	13,04
2-Aminoéthanol	2-Aminoethanol	Formulant	141-43-5	205-483-3	31,60
Acide 2-Ethylhexanoïque	2-Ethylhexanoic acid	Formulant	149-57-5	205-743-6	4,90
Acide n-Heptanoïque	n-Heptanoic acid	Formulant	111-14-8	203-838-7	3,10